



Ministère de l'intérieur, Direction des libertés publiques et des affaires juridiques  
Bureau central des cultes

## **GUIDE DE CANDIDATURE**

### **Appels à projets de recherche**

### **« Islam, religion et société » 2020**

En février 2015, le Gouvernement annonçait un soutien à la recherche en islamologie ainsi qu'en sciences humaines sur l'islam de France. Cette annonce faisait suite aux conclusions du « Livre Blanc » du GIS Moyen-Orient/Mondes Musulmans et du rapport « Disciplines rares » de 2014. Une ligne de crédits de recherche intitulée « Islam, religion et société » a donc été ouverte à la rentrée 2015. Elle a pour objectif de soutenir la recherche dans ces champs disciplinaires et de contribuer à la recréation d'un vivier de chercheurs.

Les recherches soutenues éclaireront les dynamiques complexes que connaissent cette religion et ses différentes expressions dans le contexte contemporain, la diversité de ses courants, pratiques et discours, de sa composition et de ses recompositions. Les usages passés et présents du corpus religieux islamique, l'étude de la production scripturaire ancienne comme contemporaine seront également pris en compte. Une approche pluridisciplinaire intégrant sociologie, anthropologie, philosophie, droit, économie, science politique, histoire, islamologie, géopolitique, archéologie, sciences de l'éducation et sciences de l'information et de la communication, est encouragée.

Cette année, les appels à projets sont présentés par grands axes, chacun d'eux étant composé de plusieurs thèmes, laissant aux chercheurs toute latitude pour fixer leur méthodologie, structurer leur projet et envisager leurs terrains d'étude.

## **1. MODALITÉS DES CANDIDATURES**

### **1.1 Critères d'admissibilité des candidats**

L'appel est ouvert à tout porteur de projet titulaire **d'une thèse de doctorat**, affilié à un laboratoire de recherche rattaché à un établissement d'enseignement supérieur et de recherche ou à un organisme public de recherche français, notamment EA et UMR, **en qualité de statutaire ou d'associé**, et bénéficiant d'une compétence dans les champs et thématiques impliqués.

## 1.2 Contenu du dossier

Le dossier sera constitué d'un projet qui s'articulera autour de trois axes :

- I. Présentation, état de la question, problématisation ;**
- II. Axes de recherche, méthode et mise en œuvre pratique** (modalités de l'enquête de terrain, de la recherche, calendrier), ainsi qu'une courte bibliographie indicative, l'ensemble ne devant **pas excéder 5 pages** (hors CV et lettre de soutien, voir ci-dessous) ;
- III. Document budgétaire** proposant une évaluation du coût du projet et sa ventilation détaillée (budget prévisionnel).

Le dossier électronique devra être accompagné – dans le même document que le projet – d'un **CV** du ou des porteurs de projet (qui mentionnera clairement les éventuelles publications) ainsi que d'une **lettre de soutien du directeur d'un laboratoire de recherche** qui s'engage à héberger le projet s'il est retenu. Il est important de préciser, le cas échéant, en quelques lignes les noms, prénoms, et références des chercheurs (étudiants de master ; doctorants, post-doctorants, enseignants ou chercheurs statutaires ou non statutaires) susceptibles de composer l'**équipe de recherche**, ainsi que leurs rôles respectifs précis au sein de celle-ci.

Le candidat pourra donner à son projet **l'intitulé de son choix**, pourvu qu'il prenne en compte l'axe choisi parmi les trois axes proposés dans l'appel à projets, le thème choisi et, s'il le souhaite, la proposition de sujet choisie. Enfin, le porteur de projet ajoutera à l'exemplaire électronique de son dossier uniquement, (non pas au dossier papier) **l'une de ses publications**, relative au sujet pour lequel il candidate ou à sa spécialité.

Les **annexes** doivent être impérativement envoyées par voie électronique. Leur envoi par voie postale est facultatif.

Chaque porteur évaluera de manière réaliste ses besoins en matière de ressources humaines et matérielles en proposant un **budget prévisionnel précis**. Il pourra le cas échéant se rapprocher du Bureau central des cultes pour obtenir plus d'informations sur ce point : [bureau-central-cultes@interieur.gouv.fr](mailto:bureau-central-cultes@interieur.gouv.fr)

## 2. PRODUCTION ET LIVRAISON DE L'ETUDE

Les travaux doivent être rédigés en langue française et être précédés d'un résumé d'une page. Le format normal de l'étude finale est compris entre 100 et 250 pages, en fonction de la durée de l'étude (12 mois maximum), enrichi par des annexes *ad libitum*.

Une version synthétique de cette étude, dont la propriété intellectuelle appartient à l'auteur et au co-auteur, pourra être valorisée et diffusée, dans le cadre d'une collection électronique « islam, religion et société » en cours de création.

### 3. FINANCEMENT

Le financement accordé par le ministère de l'intérieur aux laboratoires d'accueil des lauréats des crédits de recherche « islam, religion et société » de la Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques (DLPAJ) / Bureau central des cultes, est une subvention versée via les Établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST).

Elle est accordée pour la durée du projet, **de 12 mois maximum**, et le financement des projets retenus s'élèvera à **60 000 € maximum**.

Le montant de la subvention du ministère de l'intérieur sera déterminé au vu de la cohérence entre le contenu du projet de recherche et son budget prévisionnel, de l'ensemble des avis des membres du conseil scientifique et du conseil d'administration (voir ci-après).

Une convention sera établie entre le ministère de l'intérieur et l'EPST, précisant les modalités de financement, d'exécution, les objectifs et le calendrier de l'étude.

Les dépenses couvertes par cette subvention sont :

- des dépenses de personnels affectés spécifiquement au projet (chercheurs, ingénieurs, techniciens, personnels d'appui) ;
- des frais relatifs au travail de terrain ;
- des achats ou amortissements d'équipements et de matériels de recherche ;
- des travaux de recherche sous-traités à des entreprises ou à des laboratoires publics ou privés ;
- d'autres dépenses afférentes à la réalisation de l'étude (frais de déplacement, organisation de séminaires ou de colloques...).

Les chercheurs statutaires ne pourront pas se salarier sur les projets. Ils sont en revanche éligibles aux coûts marginaux.

### 4. SELECTION DES LAUREATS

Le programme de crédits de recherche « Islam, religion et société » est piloté depuis septembre 2016 par un conseil scientifique et un conseil d'administration. Le premier est composé d'universitaires reconnus<sup>1</sup>, le second de responsables administratifs issus du ministère de l'intérieur et du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, ainsi que d'autres institutions nationales de recherche. Les évaluations du conseil scientifique et les décisions du conseil d'administration seront communiquées aux candidats au **mois de juin 2020**.

---

<sup>1</sup> Ceux-ci sont ingénieurs de recherche HDR, maîtres de conférences, professeurs des universités, chargés de recherche ou directeurs de recherche au CNRS ou à l'IRD.

## 5. DEPOT DES CANDIDATURES

Les dossiers de candidature au format papier seront envoyés au :

Ministère de l'intérieur, DLPAJ, Bureau central des cultes,  
place Beauvau  
75800 Paris Cedex 08

Et au format électronique<sup>2</sup> (poids du courriel de 4 Mo maximum) :

[bureau-central-cultes@interieur.gouv.fr](mailto:bureau-central-cultes@interieur.gouv.fr)

Date limite d'envoi des dossiers :

**au plus tard le lundi 16 mars 2020 à 08h00.**

(un exemplaire par courriel + un exemplaire par courrier).

**Paris, le 14 janvier 2020**

---

<sup>2</sup> La case « sujet » du courriel indiquera notamment le numéro du projet pour lequel postule le candidat.